



HÔTEL DES VENTES DE TOULON

Richard Maunier & Thierry Noudel-Deniau



 SELECTION
janvier
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Exposition

Vendredi 30 Janvier 2015 de 17h à 18h30

Samedi 31 Janvier 2015 de 10h à 12h

Vente

Samedi 31 Janvier 2015 à 14h00

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

L'Hôtel des Ventes de Toulon est une société de ventes volontaires régie par la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000 et un office ministériel régi par l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 et le décret n° 45-0120 du 19 décembre 1945. L'Hôtel des Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur ou par autorité de Justice. Les ventes aux enchères organisées par l'Hôtel des Ventes de Toulon sont soumises aux présentes conditions, susceptibles d'être amendées par des avis écrits ou oraux mentionnés au procès-verbal de la vente.

1. DES BIENS MIS EN VENTE

1.1. Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser lors des expositions organisées avant les enchères par l'Hôtel des Ventes de Toulon. Des rapports d'état peuvent être communiqués à titre indicatif et gracieux sur simple demande, par courrier, téléphone ou courrier électronique. Ceux-ci sont fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

1.2. Les mentions figurant au catalogue sont établies par l'Hôtel des Ventes de Toulon et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression. Les photos ont pour seul usage d'illustrer le catalogue, seules les notices explicatives ont valeur contractuelle. L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection.

1.3. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

1.4. Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, l'Hôtel des Ventes de Toulon pourra utiliser des moyens vidéo. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, l'Hôtel des Ventes ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

2. DES ENCHÈRES

2.1. Tout enchérisseur est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de vente.

2.2. Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. L'Hôtel des Ventes se réserve cependant le droit de modifier l'ordre de la vacation ou de retirer certains lots au cours de la vente.

2.3. Les enchérisseurs sont invités à fournir une caution (chèque ou carte bleue en cours de validité) et leurs coordonnées au début de la vente ou, à défaut, à la première enchère portée.

2.4. Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite laisser un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone (pour un montant minimum de 300 euros par lot) peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente ou durant l'exposition. Ce formulaire doit parvenir à la l'Hôtel des Ventes de Toulon accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires au moins 24 heures avant la vente. L'Hôtel des Ventes de Toulon se charge alors gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat.

2.5. Dans tous les cas, l'Hôtel des Ventes de Toulon ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

2.6. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

2.7. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

2.8. Les résultats des ventes sont disponibles sur demande adressée à l'Hôtel des Ventes de Toulon, dans *La Gazette Drouot* ou sur le site internet de l'Hôtel des Ventes (www.interencheres.com/83002).

3. DU PAIEMENT

3.1. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

3.2. Le paiement est effectué au cours de la vente ou immédiatement après.

3.3. Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les frais et taxes suivants :

- Ventes volontaires : 17.5 % H.T. soit 24% TTC (TVA 20%)
- Ventes judiciaires : 12.00% H.T. soit 14,40% TTC (TVA 20%)
- Crédit Municipal : 12.542% H.T. soit 15.05% TTC (TVA 20%)

Les adjudicataires ayant enchéri par voie électronique (Interencheres Live) ont redevables de 3% HT de frais en sus.

Les lots vendus judiciairement sont signalés par un astérisque (*) ; les lots vendus à la requête du Crédit Municipal de Toulon sont signalés par un double astérisque (**).

3.4. Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

3.5. L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- Espèces, dans la limite de la législation en vigueur.
- Carte bancaire, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit d'imputer à l'adjudicataire les frais supplémentaires imposés par certaines cartes bancaires.
- Chèque de banque certifié établi à l'ordre indiqué sur le bordereau d'adjudication.
- Virement bancaire à l'adresse figurant sur le bordereau d'adjudication.

4. DU DÉFAUT DE PAIEMENT

4.1. À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

4.2. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère régie par l'article L 321-14 du Code de Commerce. Dans le cadre de la procédure de folle enchère, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

4.3. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente.

5. DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1. L'Hôtel des Ventes de Toulon est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue et de ses supports de communication. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

5.2. En outre l'Hôtel des Ventes dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

5.3. Toute reproduction du catalogue de l'Hôtel des Ventes de Toulon peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

5.4. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

6. DU RETRAIT DES ACHATS

6.1. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

6.2. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

6.3. Pour l'enlèvement des lots qui ne sont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.4.1. Les tableaux et objets d'art peuvent être retirés sur rendez-vous au 54, boulevard Georges Clemenceau à Toulon (83000), du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (17 heures 30 le vendredi). Après un délai de quinze jours de stockage gracieux, ce dernier sera facturé 18 euros TTC par mois et par lot, soit 6 euros TTC par semaine et par lot. Toute semaine commencée est réputée due.

6.4.2. Le mobilier, et de manière générale les pièces volumineuses, sont conservées gracieusement pendant les 2 jours ouvrables suivant la vente, à expiration de ce délai elles sont déplacées au magasinage. Les frais de transport et de stockage sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement par le transporteur, par semaine et selon les tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage pas la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.5. Le transport ou l'expédition des lots est aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'expédition se fera après demande écrite adressée, avant la vente, à l'Hôtel des Ventes et interviendra dans le mois suivant la réception du règlement. Des frais d'emballage forfaitaires de 5 euros TTC par objet et 9 euros TTC par tableau seront facturés à l'acquéreur en plus du coût de l'expédition. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit de refuser une expédition compte tenu de la fragilité, du poids ou des dimensions desdits lots.

7. DE L'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

7.1. Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres. 7.2. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera de la compétence des tribunaux de Toulon.

1	FRANCE - PIECE de 20 Francs or - Napoléon Empereur, 1810 (Paris).	260/300
2	DIAMANT sous blister 0.40 CT F/VVS1	300/500
3	BRACELET en argent rigide surmonté de têtes de lion <i>Poids : 31.40 g - En règle</i>	20/40
4	BAGUE en or jaune ornée d'un saphir, d'une émeraude, et d'un rubis taille navette <i>Poids brut : 4.6 g - En règle</i>	80/100
5	BAGUE en or gris sertie d'une pierre bleue et de pierres blanches <i>Poids brut : 5.6 g - En règle</i>	80/100
6	PENDENTIF en or jaune ornée d'une aigüe-marine surmontée d'une tourmaline <i>Poids brut : 3.8 g - A charge de contrôle</i>	60/80
7	COLLIER de perles de Majorque en chute, fermoir en métal.	30/50
8	BAGUE en or jaune ornée d'une émeraude dans un entourage de diamants <i>Poids brut : 4.1g - A charge de contrôle</i>	80/100
9	BAGUE en or 14 kt sertie d'une améthyste ovale entourée de diamants <i>Poids brut : 6 g - A charge de contrôle</i>	80/120
10	OMEGA-MONTRE bracelet en cuir lunette en acier cassée Mouvement automatique	80/100
11	BIJOUX en or jaune à décor de pampre de vigne et grappes de raisin, ornée de deux cabochons de turquoise. ANCIEN TRAVAIL ETRANGER Remonté sur un anneau en or jaune. <i>Poids brut total : 4,3 gr - En règle</i>	60/80
12	LOT D'OR comprenant : Une ALLIANCE en or jaune Un PENDENTIF or et synthèse Une CHAINE or jaune détériorée <i>Poids brut : 6 g - En règle ou Dispensés</i>	110/130
13	LOT de DEUX MONTRES bracelets à boîtier en or jaune, une dame, une homme, bracelets en cuir. <i>Poids brut total : 37,8 gr - En règle</i>	100/150
14	BAGUE en or gris ornée de pierres blanches (manque) <i>Poids brut : 4.70 g - En règle</i>	80/100
15	BAGUE en or jaune sertie d'une pierre blanche <i>Poids brut : 3 g - Dispensée de contrôle</i>	40/60
16	BROCHE EN OR JAUNE à motif de pièce <i>Poids : 12 g - En règle</i>	200/220
17	MONTRE de COL en or rose, double cuvette, boîtier à pans. EPOQUE DEBUT du XXe SIECLE <i>Poids brut : 15,4 gr - En règle</i>	180/250
18	BAGUE en or gris sertie de 9 diamants de 0.06 ct chaque <i>Poids brut : 4.6 g - A charge de contrôle</i>	80/100

19	BAGUE en or jaune ornée d'une aigue-marine <i>Poids brut : 5.7g - En règle</i>	60/80
20	BAGUE jonc en or jaune ornée d'une perle de culture. EPOQUE MODERNE <i>Poids brut : 3.1 gr - Dispensée</i>	40/60
21	BAGUE en or jaune sertie d'un saphir épaulée de diamants <i>Poids brut : 7.4 g - En règle</i>	150/200
22	BAGUE en platine sertie d'un saphir épaulé de roses <i>Poids brut : 4.1 g - En règle</i>	100/120
23	LOT D'OR comprenant une chaîne en or jaune, une croix, un pendentif ornée d'une pierre, un pendentif or jaune griffe <i>Poids brut : 10.3 g - En règle ou dispensés de contrôle</i>	180/200
24	BAGUE en or jaune sertie d'une tourmaline <i>Poids brut : 7.3 g - En règle</i>	130/150
25	LONGINES - MONTRE bracelet de Dame en or jaune, cadran oblong et bracelet à motifs végétaux CIRCA 1900. <i>Poids brut : 19,8 gr - En règle</i>	180/250
26	LOT DE DEUX BAGUES: Une BAGUE en or gris ornée d'une perle accidentée Une BAGUE en or jaune ornée d'un saphir <i>Poids brut : 6.4 g - dis pensées de contrôle</i>	100/120
27	BAGUE jonc en or jaune ornée d'une aigue-marine en sertie clos <i>Poids brut: 8.6 g - En règle</i>	150/200
28	BAGUE en or gris sertie d'un diamant taille ancienne d'environ 0.38 ct <i>Poids brut : 3 g - En règle</i>	300/400
29	BROCHE en platine sertie d'un diamant taille ancienne d'environ 0.90 ct <i>Poids brut : 7.4 g - En règle</i>	300/500
30	BAGUE or gris 14 kt sertie d'un saphir de 2 cts environ entourée de moissanites <i>Poids brut : 5.5 g - A charge de contrôle</i>	300/500
31	BREITLING - MODELE TABARLY - MONTRE bracelet en acier et métal doré, mouvement à quartz. (Etat d'usage)	200/300
32	LOT DE 3 PAIRES DE BOUTONS DE MANCHETTES dont une paire sertie de pierres rouges <i>Poids brut : 32.7 g - En règle et A charge de contrôle</i>	500/520
33	BAGUE EN OR JAUNE sertie d'un péridot <i>Poids brut : 11.4 g - En règle</i>	250/300
34	BAGUE en platine ornée de diamants taille brillants le diamant central en serti clos d'environ 0.45 ct <i>Poids brut : 5.3 g - En règle</i>	500/600

35	LOT D'OR comprenant : Un BRACELET jonc en or jaune - <i>En règle</i> Une BROCHE fleur en or jaune ornée d'une perle et de pierres rouges - <i>A charge de contrôle</i> Un PENDENTIF panier de fleur en or jaune et pierres de couleurs <i>Poids brut : 31 g</i>	450/480
36	BAGUE EN PLATINE sertie d'un diamant taille ancienne de 1.37 ct supposée H/VS1 <i>Poids brut : 4.50 g - En règle</i>	1800/2000
37	PAIRE DE BOUTONS D'OREILLES en or et diamants taille brillant de 0.90 carat chaque <i>Poids brut : 3,6 g - A charge de contrôle</i>	1000/1200
38	BRACELET en or jaune maille corde ouvrant (détérioré) <i>Poids : 29.18 g - En règle</i>	550/580
39	BAGUE en or et platine sertie d'un diamant de 0.60 ct <i>Poids brut : 4.4 g - En règle</i>	550/600
40	COLLIER en or jaune à double rang de mailles en épi formant draperie, retenu par des attaches serties de diamants 8 x 8 sur or gris <i>Poids brut : 70 g - En règle</i>	550/650
41	BAGUE or jaune 14 kt sertie d'un diamant taille brillant de 2.20 ct supposé J/K Piqué 2 <i>Poids brut : 8.6 g - A charge de contrôle</i>	3000/5000
42	BAGUE solitaire en or jaune sertie d'un diamant couleur pureté MZ(1,5 cts env.). <i>Poids : 6,5 gr – ER</i>	3500/4000
43	MONTRE châtelaine en or rose monogrammée A, avec sa chaîne de giletère et deux breloques de chaîne. Mouvement à clé <i>Poids brut: 46.6 g - En règle</i>	450/500
44	BAGUE en or deux tons 14 kt sertie d'une émeraude d'environ 2.30 ct entouré de moissanites <i>Poids brut : 6.8 g - A charge de contrôle</i>	1800/2000
45	SAUTOIR en or jaune triple rang alterné de perles et de rhodocrosite <i>Poids brut : 129.40 g - En règle</i>	1500/2000
46	CHAINE en or jaune maille grain de café (fermoir cassé) accompagnée d'un pendentif tête d'indien sertie de roses et de pierres vertes (manques) <i>Poids brut : 37.2 g - En règle</i>	730/750
47	O.J. PERRIN - BRACELET en or jaune articulé à motifs de pépites Signé O.J. PERRIN Paris <i>Poids: 86,5 g - En règle</i>	2000/2200
48	LIP BRACELET MONTRE de dame en or jaune épaulée de deux diamants Mouvement mécanique <i>Poids brut : 22.1 g - En règle</i>	250/300
49	BRACELET plat à mailles croisées en or jaune. <i>Poids : 34,4 gr – ER</i>	650/800

NOS SERVICES

Expertises gratuites

A l'Hôtel des Ventes de Toulon,
le MARDI après-midi sur rendez-vous.

Successions et Assurance

Expertises en vue de vente, partages familiaux ou assurance.

Compétence nationale.

Renseignements et informations :

Tel. 04 94 92 62 86

Email : contact@hvtoulon.fr

Richard MARNIER - Thierry NOUDE-DENIAU

Commissaires-Priseurs judiciaires et Institut

Appointés par le Tribunal Municipal de Toulon.

Page sur Argus et Dada

Report près le Cour d'Appel d'Aix en Provence

54, bd Clemenceau et rue Saint-Bernard

83000 TOULON

Tel. : 04 94 92 62 86

Fax : 04 94 91 61 01

E-mail : contact@hvtoulon.fr



Toutes nos actualités



www.interencheres.com/83002

Photo de couverture
François NARDI - de Barbara Anon
Vente du 28 juin 2014

NOS RENDEZ-VOUS DE 2015

ventes courantes
MERCREDI ou JEUDI à 9h et 14h
Exposition préalable la veille de 14h à 18h

SELECTION du mois
Bijoux, objets et antiquités, tableaux et mobilier
Le dernier SAMEDI de chaque mois à 14h
Exposition préalable la veille de 17h à 19h30 et le matin de la vente de 10h à 13h

Bijoux à la requeste du Comité Municipal de Toulon
Un JEUDI par mois à 14h
Exposition préalable la veille de 14h30 à 17h. Site internet : www.municipal-toulon.fr

VÉHICULES ET MATÉRIELS PROFESSIONNELS
Classe de / Avions - Quatre-les-Places - La Poste
un VENDREDI par mois à 9h30
Renseignements au 04 94 92 62 86

SELECTION fête des mères
Samedi 30 Mai à 14h

SELECTION
Samedi 12 Décembre à 14h

NOS ÉVÉNEMENTS DE 2015

ARMES & SOUVENIRS HISTORIQUES
Samedi 21 Mars à 14h
Expert : Jean-Claude Dey

Bijoux anciens & modernes VENTES Prestige **Mobilier, Tableaux & Objets d'Art**
Vendredi 12 Juin Samedi 13 Juin

Bijoux anciens & modernes VENTES Prestige **Mobilier, Tableaux & Objets d'Art**
Vendredi 4 Décembre Samedi 5 Décembre

Si vous souhaitez inscrire un lot dans l'une de ces ventes, nous contacter au 04 94 92 62 86. Clôture des catalogues environ cinq semaines avant la vente. D'autres ventes cataloguées sont susceptibles d'être annoncées ultérieurement. Nous consulter